

17 juin 2026

58ème réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA

Genève, Suisse

30 juin – 02 juillet 2026

Projet de points de décision

Le Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des activités de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants :

- Aligné sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondé sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondé sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Sur la base des meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvoir des réponses globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basé sur le principe de non-discrimination ;

Décisions intersessions :

Rappelant qu'il a décidé, dans le cadre de la procédure intersessions (voir les décisions figurant dans le document UNAIDS/PCB(58)/26.3) :

- Convient que la 58e réunion du CCP se tiendra en présentiel, avec une participation en ligne facultative, conformément aux modalités et au règlement intérieur définis dans le document intitulé « Modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2026 » ;
- Convient que la session extraordinaire du CCP prévue au point 7.3 de la 57e réunion du PCB se tiendra en ligne, conformément aux modalités et au règlement intérieur définis dans le document intitulé « Modalités et procédures des réunions du CCP en 2026 » ;

- Convient que la 59e réunion du CCP se tiendra en ligne, conformément aux modalités et au règlement intérieur définis dans le document intitulé « Modalités et procédures des réunions du CCP de 2026 », du 8 au 11 décembre 2026, remplaçant ainsi le point 9.3 de la décision de la 53e réunion du CCP ;

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la 57e réunion du Conseil de coordination du programme

2. *Adopte* le rapport de la 57e réunion du Conseil de coordination du programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive

3. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des organismes coparrainants

4. *Prend note* du rapport du Président du Comité des organismes coparrainants ;

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 57e réunion du PCB

- 5.1 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (57)/25.37) et du rapport de synthèse (UNAIDS/PCB (58)/26.26) du segment thématique du Conseil de coordination du Programme intitulé « Au-delà de 2025 : les antirétroviraux à action prolongée – un potentiel pour combler les lacunes en matière de prévention et de traitement du VIH » ;
- 5.2 *Demande* aux États membres, en collaboration avec les organisations communautaires de lutte contre le VIH et d'autres organisations concernées par le VIH, avec le soutien du Programme commun, de :
 - a. Veiller à l'intégration des antirétroviraux à action prolongée dans le cadre national de suivi de la prévention et du traitement du VIH, sur la base des lignes directrices mondiales de l'OMS et en rappelant les cibles et les objectifs en matière de prévention et de traitement du VIH fixés par la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031 ;

- b. Promouvoir un accès équitable aux antirétroviraux à action prolongée, notamment en réaffirmant l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (Accord sur les ADPIC), tel que modifié, et réaffirme également la Déclaration de Doha de l'OMC de 2001 sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui reconnaît que les droits de propriété intellectuelle doivent être interprétés et mis en œuvre de manière à soutenir le droit des États membres à protéger la santé publique et, en particulier, à promouvoir l'accès aux outils de santé essentiels pour tous, et note la nécessité de mesures d'incitation appropriées pour le développement de nouveaux produits de santé ;
- c. Étudier les capacités locales et/ou régionales de production de produits pharmaceutiques et mettre en place des mécanismes visant à favoriser le transfert de technologies selon des conditions convenues d'un commun accord pour les produits à action prolongée ;
- d. Recourir à des mécanismes d'achats groupés afin de faciliter une prévision précise de la demande et l'orientation du marché, ainsi que d'améliorer les systèmes réglementaires nationaux en vue d'une accélération et d'une continuité des autorisations réglementaires nationales ;
- e. Renforcer la prévention primaire en veillant à ce que toutes les options de prévention efficaces soient accessibles à tous, et intégrer les antirétroviraux à action prolongée dans les systèmes de santé nationaux, tant au sein des établissements de santé nationaux que par le biais d'une prestation de services différenciée ;
- f. Garantir un accès équitable à des antirétroviraux à action prolongée abordables et de haute qualité, notamment en veillant à la mise en place d'un environnement juridique et politique propice qui lutte efficacement contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ;
- g. S'appuyer sur les données scientifiques existantes concernant le principe « I=I » pour lever les obstacles juridiques, socioculturels et économiques qui empêchent les personnes vivant avec le VIH d'accéder au traitement, de le suivre durablement et d'atteindre la meilleure qualité de vie possible ;
- h. Apporter un soutien et des ressources aux communautés de personnes vivant avec le VIH, touchées par le VIH ou les plus exposées au risque de contamination, afin de renforcer le leadership communautaire dans la conception, la mise en œuvre et la responsabilisation des programmes et des politiques, y compris la création d'une demande en antirétroviraux à action prolongée, en reconnaissant le rôle des communautés dans la réalisation des objectifs liés au VIH ;

Point 4 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines

6. *Prend note* de la mise jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines ;

Point 5 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA

7. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;

Point 6 de l'ordre du jour : Budget unifié, cadre de résultats et de responsabilisation (BUCRF) 2022 - 2026

- 8.1 Rappelant la décision 7.5 de la 57e réunion du Conseil de coordination du programme, *attend avec intérêt* le plan de travail et le budget 2027 du Programme commun, qui seront présentés lors d'une session extraordinaire du Conseil de coordination du programme ;

Point 6.1 de l'ordre du jour : Rapports de suivi des performances

- 8.2 *Prend note* avec satisfaction du rapport de suivi des performances 2025, notamment de sa portée et de son niveau de détail ;
- 8.3 *Encourage* toutes les parties prenantes à utiliser les rapports annuels de suivi des performances de l'ONUSIDA pour atteindre leurs objectifs en matière de rapports ;

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapports financiers

- 8.4 *Approuve* le rapport financier et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 8.5 *Prend note* du rapport intermédiaire sur la gestion financière pour la période allant du 1er janvier 2026 au 30 avril 2026, y compris la reconstitution du Fonds de rénovation des bâtiments ;

Point 7 de l'ordre du jour : Rapports de contrôle organisationnel et réponse de la direction

- 9.1 *Prend note* du rapport de l'auditeur interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 9.2 *Accepte* le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- 9.3 *Prend note* du rapport du Bureau d'éthique;

9.4 *Accueille favorablement* le rapport annuel du Comité consultatif indépendant de contrôle externe de l'ONUSIDA et attend avec intérêt le prochain rapport en 2027 ;

9.5 *Prend note* de la réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel ;

Point 8 de l'ordre du jour : Rapport intermédiaire du Groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations unies et au-delà

10.1 *Considère* le rapport intermédiaire du Groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations unies et au-delà (UNAIDS/PCB/58/26.17) ;

10.2 Compte tenu de ces considérations et rappelant les points 7.3e et 7.6 de la décision adoptée lors de la 57e réunion du Conseil de coordination du programme en décembre 2025, *attend avec intérêt* la présentation du plan final concernant la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations unies et au-delà, qui sera présenté pour discussion et prise de décision lors d'une session extraordinaire entièrement virtuelle d'une demi-journée du Conseil de coordination du programme qui se tiendra le 26 octobre 2026 ;